



Les aires d'attraction des villes

au sein du Carré métropolitain lyonnais



Les « aires d'attraction des villes »

L'aire d'attraction est un nouveau périmètre établi par l'Insee en remplacement de celui de l'aire urbaine. Son périmètre résulte de l'association à la ville-centre d'autres communes, qui en forment le pôle ou la couronne.

Définitions

Aire d'attraction d'une ville

Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle.

Commune-centre

Commune la plus peuplée du pôle de l'aire d'attraction d'une ville.

Pôle de l'aire d'attraction d'une ville

Ensemble de communes contiguës déterminé à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles

Couronne de l'aire d'attraction d'une ville

Ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle. Ce sont des communes dont au moins 15% des actifs résidents travaillent dans le pôle de l'aire et qui ne sont pas attirées par un pôle de niveau plus élevé d'une autre aire.

Commune hors attraction des villes

Commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

La nouvelle définition

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes.

Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle.

Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Dans certains cas, l'aire peut comprendre plusieurs pôles. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre son centre et sa périphérie.

Les plus d'une telle définition

Le zonage en aires d'attraction des villes succède à celui en aires urbaines de 2010.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est maintenant cohérente avec celles des « *cities* » et des « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes.

Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet aussi de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères.

Cette définition est aussi plus simple à expliquer que celle qui permettait de d'établir une aire urbaine.

En revanche, de petites aires d'attraction composées de une ou deux communes complexifient les représentations.

Première analyse de la carte des aires d'attraction des villes en Région Auvergne

L'Insee doit rapidement communiquer sur l'évolution des aires d'attraction des villes de 2020 en appliquant leur définition aux données historiques.

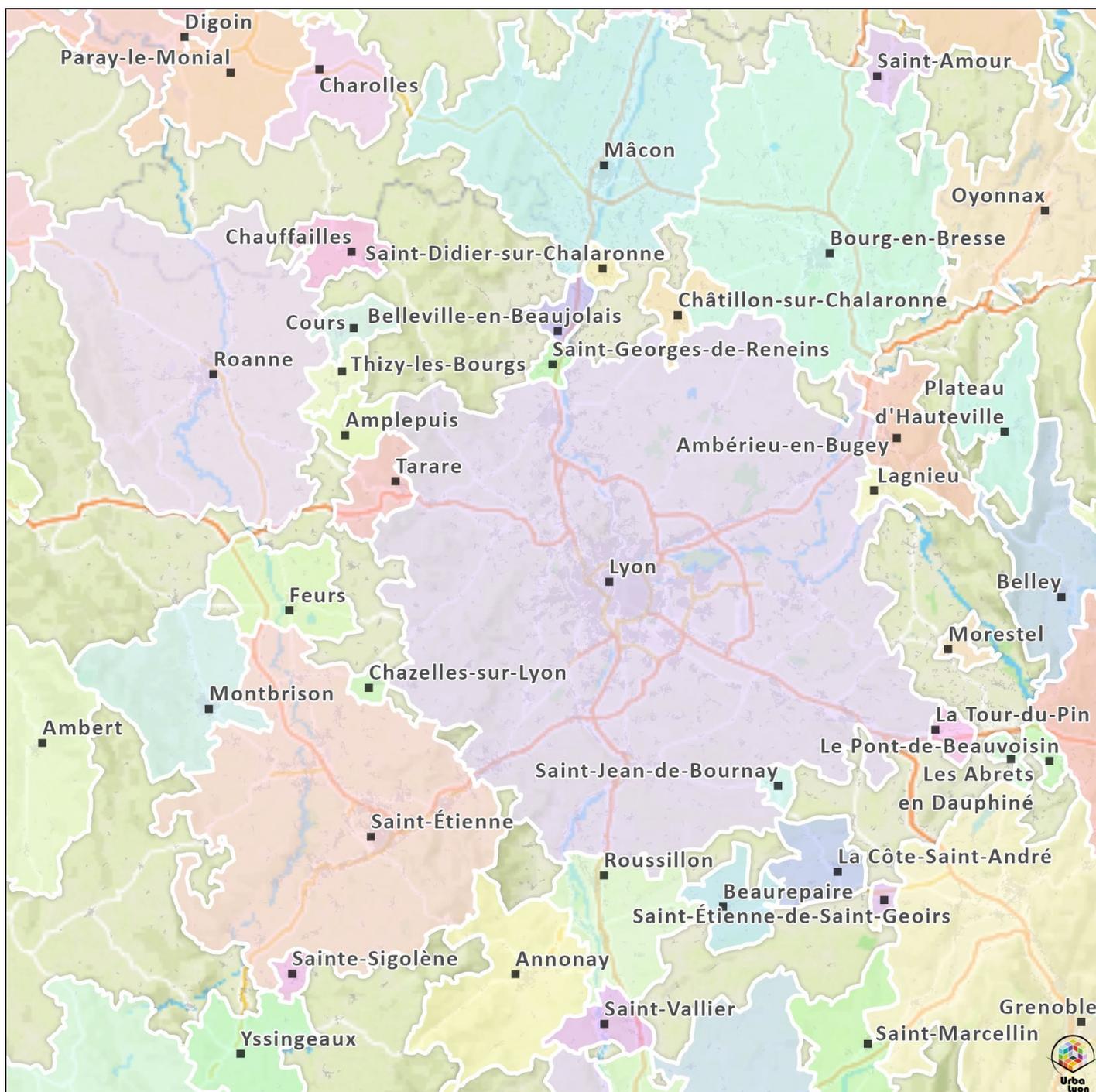
Les définitions étant différentes, l'évolution avec les aires urbaines de 2010 n'a pas de fondement statistique. La comparaison des cartes amène ainsi uniquement à constater que les « aires » de l'ex-région Rhône-Alpes rétrécissent, alors que celles de l'ex-région Auvergne grandissent.

Au sein du Carré métropolitain, l'aire d'attraction de Lyon est très importante, représentant un cercle de 40 km autour de la ville-centre, incluant notamment Vienne et Villefranche-sur-Saône, Bourgoin-Jallieu et Rive-de-Gier.

Les aires d'attraction de Saint-Etienne, Roanne, Bourg-en-Bresse et Mâcon sont également importantes (ainsi que celle de Grenoble mais en dehors du Carré).

Apparaissent également des aires d'attraction moyennes (comme Roussillon, Annonay, Montbrison et Ambérieu-en-Bugey) ou petites, au contact notamment de l'aire d'attraction de Lyon (Tarare, Amplepuis, Belleville-en-Beaujolais, La Tour-du-Pin...).

Les aires d'attraction des villes au sein du Carré métropolitain - Insee 2020

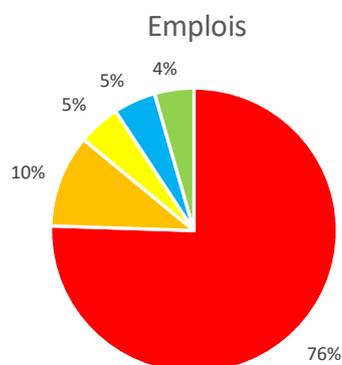
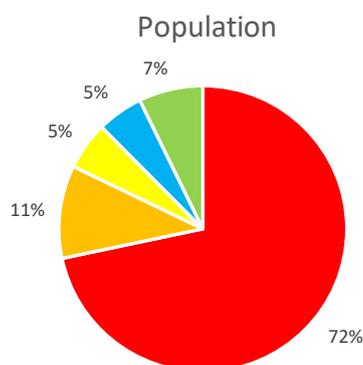


Source : Insee

L'aire d'attraction de Lyon couvre 25% du Carré métropolitain mais réunit 60% de la population et 65% de l'emploi

Derrière cette présence dominante, la carte des aires d'attraction révèle un maillage territorial parfois très fin.

Composition du Carré métropolitain



Le poids conséquent des aires d'attraction de Lyon et de Saint-Etienne

Le périmètre des aires d'attraction rend compte de la densité et de la dynamique des flux liés à l'emploi autour des villes-centres et de leurs pôles. Cette influence s'étend dans un rayon de 40 km pour Lyon et de 20 km pour Saint-Etienne.

Ces aires représentent respectivement 59% et 13% de la population du Carré métropolitain (64% et 12% de l'emploi).

Trois aires d'attraction (Roanne, Mâcon et Bourg-en-Bresse) s'imposent dans le fonctionnement territorial du Carré métropolitain

Ces trois aires, de taille et de poids équivalents, représentent en cumul plus de 400 000 habitants, soit 11% de la population du Carré métropolitain (10% de l'emploi).

Les aires d'attraction de Roussillon, d'Annonay, de Montbrison, d'Ambérieu-en-Bugey et de Feurs constituent un maillage encore structurant à l'échelle du Carré métropolitain, cumulant plus de 200 000 habitants, soit 5% de la population (5% de l'emploi).

Dix-huit petites aires d'attraction assurent un maillage fin du territoire

Les autres aires d'attraction sont plutôt des bassins de vie de proximité, parfois en grappe, associant quelques communes allant de 3 000 à 16 000 habitants pour la plus importante (Belleville-en-Beaujolais), soit 5% de la population et 5% des emplois.

Les communes du Carré métropolitain qui n'appartiennent pas à une aire d'influence pèsent pour 7% de la population et 4% des emplois.

Une évolution démographique avec de faibles écarts

A l'échelle des aires d'attraction, l'évolution démographique récente (2012-2017) montre une tendance positive de la quasi totalité du territoire. On constate néanmoins que le couloir Saône-Rhône est plus dynamique, avec une évolution annuelle comprise entre +0,5 et +1%.

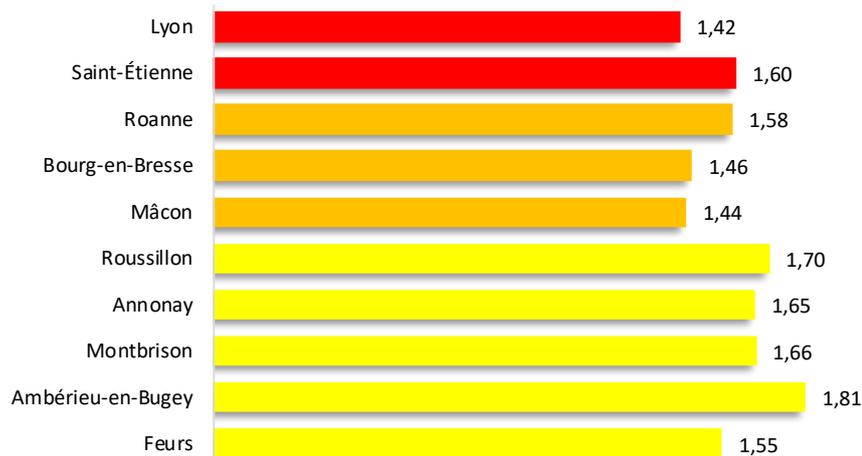
Toutes les aires d'attraction de plus de 10 000 habitants ont une croissance démographique annuelle positive.

Seules quelques petites aires d'attraction connaissent une décroissance de population, notamment dans l'ouest du Beaujolais.

Une évolution de l'emploi plus contrastée entre les aires d'attraction

L'évolution de l'emploi sur la même période (2012-2017) montre à l'inverse des tendances nettement contrastées. La dynamique est positive, voire très positive (supérieure à 3% sur 5 ans pour l'aire d'attraction de Lyon) pour le couloir Saône-Rhône, alors qu'elle est, sauf exception (Montbrison, Tarare, Pont-de-Beauvoisin...), négative ailleurs.

Nombre d'habitants en âge de travailler pour un emploi
(population 15-55 ans/emploi)



Aide à la lecture

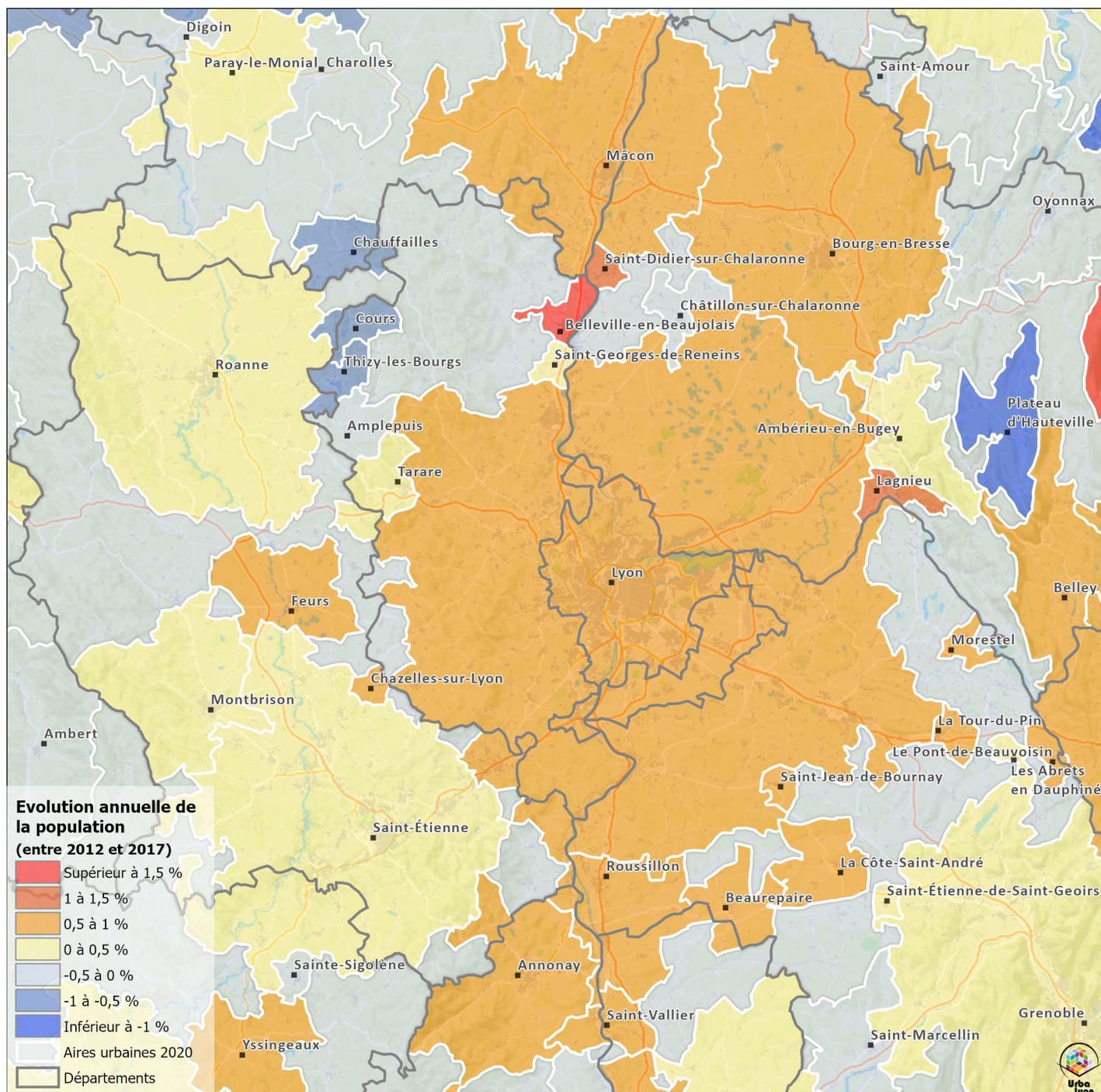
L'aire d'attraction de Lyon offre un emploi pour 1,4 personne y résidant et en âge de l'occuper

Note : total de chaque aire d'attraction (partie dans le Carré métropolitain + hors Carré)

Aires d'attraction des villes	Nb communes	Population 2017	Evo annuelle population sur 5 ans	Taille des ménages	Emplois 2017	Evolution de l'emploi sur 5 ans	Taux de chômage
Lyon	398	2 238 656	0,95%	2,25	1 009 323	3,6%	12%
Saint-Étienne	105	496 132	0,29%	2,20	188 935	-1,0%	14%
Roanne	88	140 289	0,01%	2,13	51 087	-2,1%	13%
Bourg-en-Bresse	80	139 940	0,76%	2,21	58 327	0,6%	11%
Mâcon	105	136 049	0,57%	2,20	56 917	0,3%	11%
Roussillon	27	62 359	0,75%	2,40	22 012	1,5%	14%
Annonay	37	55 846	0,75%	2,24	20 206	1,6%	12%
Montbrison	27	37 473	0,41%	2,23	13 767	0,1%	10%
Ambérieu-en-Bugey	15	30 697	0,36%	2,20	10 728	1,2%	12%
Feurs	16	20 032	0,76%	2,26	7 608	-3,1%	10%
Belleville-en-Beaujolais	4	16 031	1,55%	2,41	7 036	6,9%	11%
La Tour-du-Pin	4	15 356	0,71%	2,27	5 550	-3,2%	13%
Tarare	6	14 600	0,23%	2,17	6 191	0,2%	15%
Saint-Vallier	9	14 598	0,59%	2,27	6 124	1,1%	15%
La Côte-Saint-André	8	12 298	0,75%	2,29	4 297	-0,7%	12%
Beaurepaire	10	11 755	0,51%	2,35	3 708	0,1%	15%
Lagnieu	3	8 573	1,09%	2,24	2 650	-4,3%	12%
Le Pont-de-Beauvoisin	4	8 250	0,76%	2,26	3 461	10,4%	14%
Châtillon-sur-Chalaronne	5	8 043	-0,11%	2,20	3 382	1,3%	9%
Chauffailles	9	7 736	-0,56%	2,13	2 538	-3,0%	11%
Thizy-les-Bourgs	2	7 212	-0,83%	2,28	2 878	-4,8%	14%
Amplepuis	3	6 826	-0,07%	2,21	2 246	-5,2%	11%
Les Abrets en Dauphiné	1	6 311	0,04%	2,36	2 114	1,7%	14%
Morestel	3	6 184	0,75%	2,44	2 393	1,8%	14%
Cours	4	6 057	-0,76%	2,15	2 663	-9,1%	12%
Chazelles-sur-Lyon	2	5 814	0,83%	2,14	2 231	8,3%	9%
Saint-Didier-sur-Chalaronne	2	4 616	1,12%	2,23	1 597	1,9%	10%
Saint-Georges-de-Reneins	1	4 378	0,40%	2,39	1 582	-5,6%	8%
Saint-Jean-de-Bournay	1	4 594	0,54%	2,16	1 968	-6,4%	9%
Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	1	3 225	0,46%	2,34	2 359	2,0%	13%

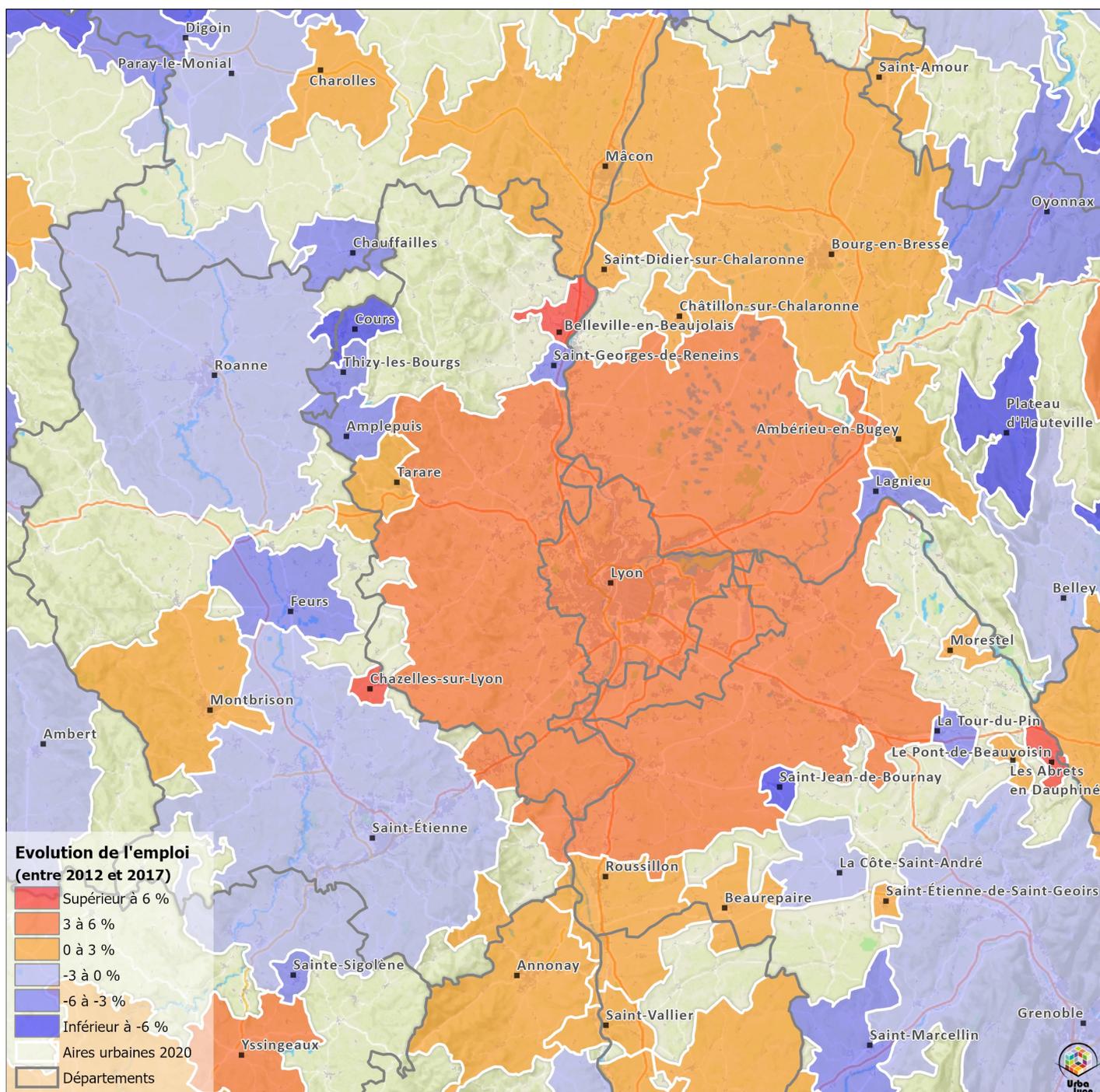
Source : Insee - RP 2017

L'évolution démographique des aires d'attraction des villes - Insee 2020



Source : Insee - RP 2017

L'évolution de l'emploi des aires d'attraction des villes - Insee 2020



Source : Insee - RP 2017

Les différences entre le zonage des aires urbaines de 2010 et celui des aires d'attraction des villes de 2020

L'Insee a souhaité améliorer le zonage des aires urbaines pour mieux se rapprocher du fonctionnement territorial mais aussi pour favoriser les comparaisons européennes. Sont nées ainsi les aires d'attraction.

Rappel de la définition des aires urbaines

Une aire urbaine ou « **grande aire urbaine** » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

les « **moyennes aires** », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;

les « **petites aires** », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'Insee a souhaité corriger les faiblesses des aires urbaines

Le principe de détermination des aires urbaines, notamment les itérations successives à partir de 40% des actifs travaillant dans la zone en cours de construction, n'a jamais été totalement partagé, notamment par les élus.

Le premier objectif recherché par l'Insee a été de proposer une définition plus simple pour révéler le fonctionnement des territoires et représenter le périmètre d'influence des villes-centres.

Les aires urbaines avaient pour cœur un critère physique (l'unité urbaine qui repose sur la continuité de l'espace bâti) et un critère statistique (l'emploi). L'aire d'attraction associe la densité de population et la concentration des emplois, sans critère physique et sans itérations successives.

Les aires urbaines étaient trop spécifiques au regard des définitions établies par les instituts statistiques des autres pays européens et complexifiaient les possibilités de comparaison.

Ainsi Eurostat qui travaille avec la notion de « Nuts » (Nomenclature des unités territoriales statistiques - emboitements successifs correspondant aux échelles nationales, régionales et départementales) fait également évoluer la définition de ses zonages.

L'aire d'attraction d'une ville peut ainsi répondre :

- ◆ à la définition des « **Cities** », à savoir un zonage lié à la densité (identification de carreaux d'un kilomètre au carré dont la densité est significative, puis d'y intégrer les carreaux contigus selon des critères spécifiques d'influence),
- ◆ à la définition des « **aires urbaines fonctionnelles** » bâties à partir des migrations domicile-travail.

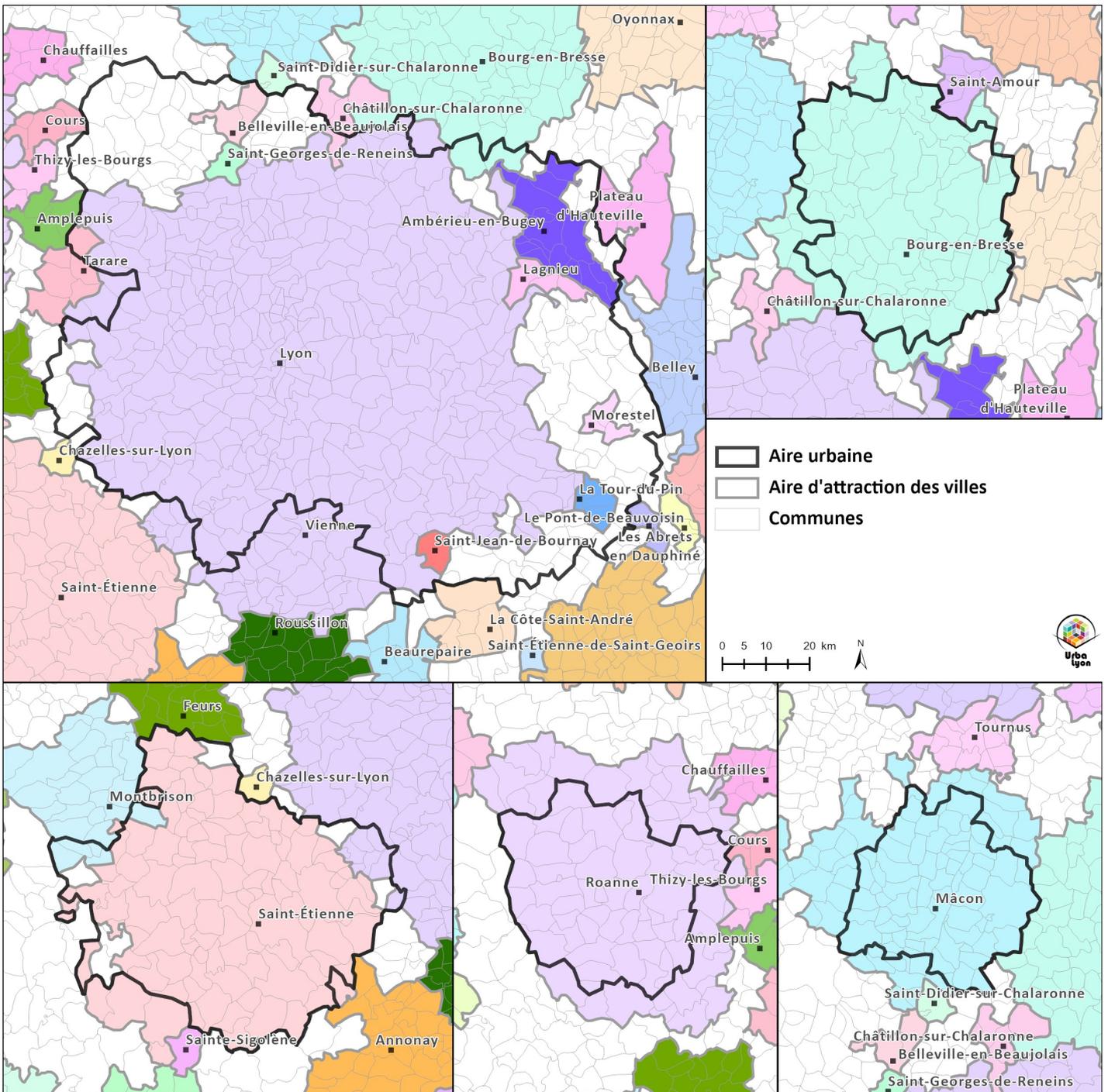
Enfin la définition des aires d'attraction des villes corrige les biais transfrontaliers, prenant en compte les communes denses contiguës de part et d'autre d'une frontière ou identifiant les communes françaises qui sont sous influence de pôles étrangers.

Les extraits de carte ci-contre ont pour seule ambition de donner une représentation visuelle juxtaposant le zonage des aires urbaines de 2010 et celui des aires d'attraction de 2020.

L'évolution des aires d'attraction des villes ne pourra être établie qu'à partir de la communication par l'Insee des résultats de l'application de la définition des aires d'attraction des villes sur les données des anciens recensements.

Il n'est pas prévu d'appliquer la définition des aires urbaines sur les données des recensements les plus récents.

Superposition des aires urbaines de 2010 avec les aires d'attraction de 2020



Source : Insee



L'analyse régionale

Auvergne-Rhône-Alpes compte 95 « aires d'attraction des villes » dont 11 pour lesquelles la commune-centre se trouve en dehors de la région.

La population habite principalement dans les aires d'attractivité des villes

Selon l'Insee, 70% des communes de la région Aura sont situées dans les aires d'attraction des villes. Elles couvrent 63% du territoire régional.

Les villes-centres accueillent 26% des habitants, le reste des pôles 16% et les couronnes 50%.

L'aire de Lyon arrive en tête avec plus de 2,2 millions d'habitants, soit plus d'un quart de la population régionale. Grenoble (700 000 personnes) mais aussi Genève-Annemasse (près d'un million d'habitants dont 400 000 pour la partie française) complètent le podium.

Suit un groupe de cinq aires, avec Clermont-Ferrand et Saint-Étienne (500 000 habitants chacune) puis Annecy, Valence et Chambéry (près de 300 000 habitants chacune).

Dix-sept aires ont entre 50 000 et 200 000 habitants, représentant 1,3 million d'habitants soit 16% de la population régionale.

Enfin, 69 aires de moins de 50 000 habitants complètent le zonage et totalisent 800 000 personnes (soit 10% de la population régionale).

Ainsi en région Aura, 30% des communes, à faible densité et peu d'habitants, sont en dehors des aires d'attraction des villes. Elles couvrent néanmoins 37% du territoire et accueillent 8% des habitants.

Une dynamique économique dans les pôles et une croissance démographique dans les couronnes

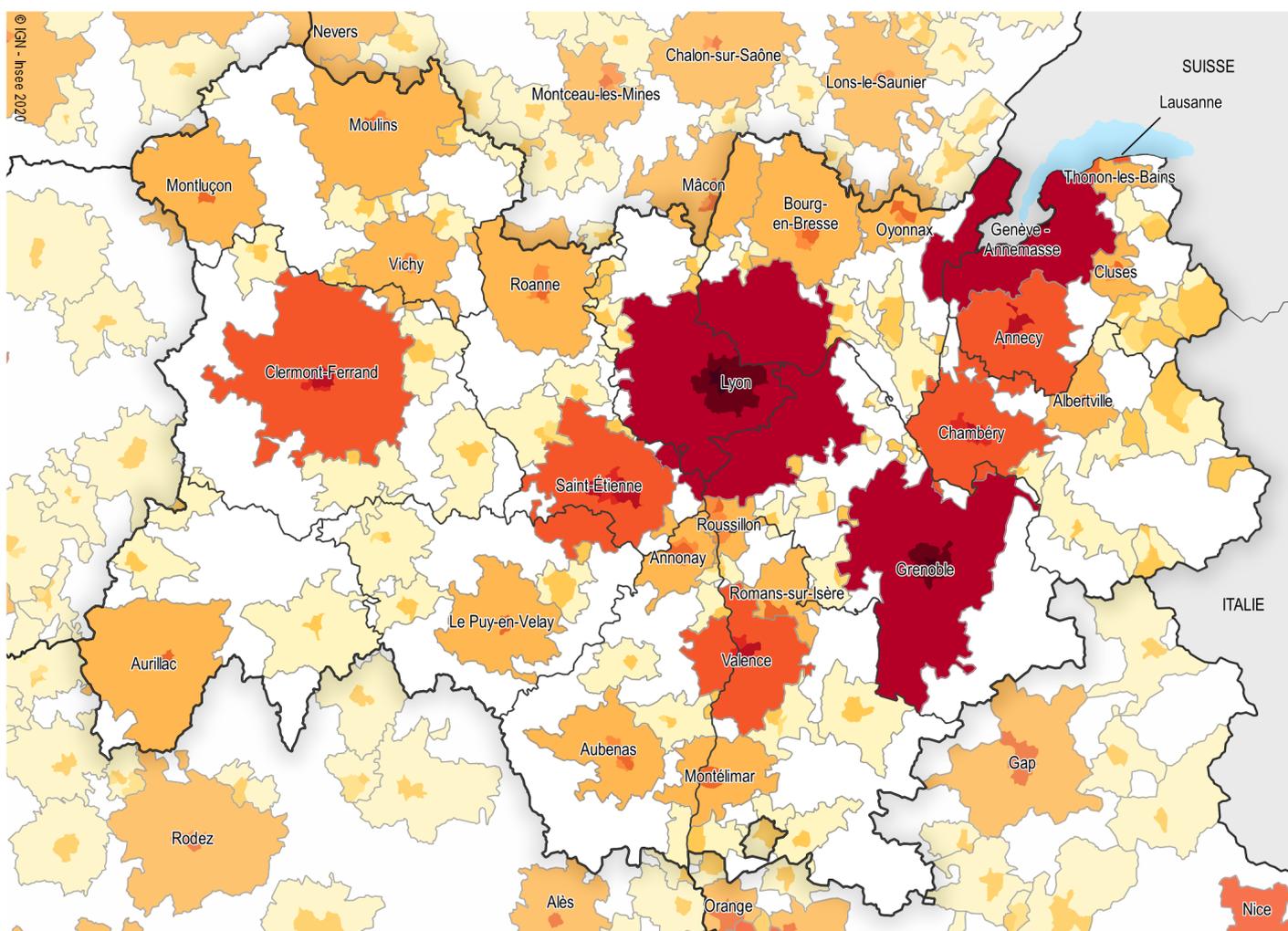
L'analyse de l'Insee précise que les emplois sont plus concentrés dans les pôles (56%) que dans les couronnes (37%).

Pour la période 2012-2017, c'est la classe des plus grandes aires qui voit la population augmenter le plus rapidement (+ 0,9% par an en moyenne).

Pour cette classe, c'est le solde naturel qui explique principalement la hausse de population (+ 0,7%). Pour celle des plus petites aires, c'est le solde migratoire qui permet la croissance démographique.

Entre 2012 et 2017, la population des couronnes croît de 0,9% par an, contre + 0,5% dans les pôles. Volontairement ou non, les habitants s'éloignent des villes-centres. Dans les pôles, la hausse de population provient aussi du solde naturel, le solde migratoire y étant nul.

La population (RP 2017) des aires d'attraction des villes en Auvergne-Rhône-Alpes - Insee 2020



Aires d'attraction des villes

- | | |
|--|--|
| ■ Aire de plus de 700 000 hab. - Commune-centre | ■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Commune-centre |
| ■ Aire de plus de 700 000 hab. - Autre commune du pôle principal | ■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Autre commune du pôle principal |
| ■ Aire de plus de 700 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire | ■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire |
| ■ Aire de plus de 700 000 hab. - Commune de la couronne | ■ Aire de 50 000 à moins de 200 000 hab. - Commune de la couronne |
| ■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Commune-centre | ■ Aire de moins de 50 000 hab. - Commune-centre |
| ■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Autre commune du pôle principal | ■ Aire de moins de 50 000 hab. - Autre commune du pôle principal |
| ■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire | ■ Aire de moins de 50 000 hab. - Commune d'un pôle secondaire |
| ■ Aire de 200 000 à 700 000 hab. - Commune de la couronne | ■ Aire de moins de 50 000 hab. - Commune de la couronne |

□ Commune hors attraction des villes

Source : Carte Insee; RP 2017



L'analyse nationale

Neuf habitants sur dix vivent dans une aire d'attraction des villes, et ces aires cumulées représentent 63% de la surface du pays. C'est ce que signale l'Insee.

La population habite principalement dans les aires d'attraction des villes

La nouvelle définition des aires d'attraction des villes produit 699 aires en France, dont 682 aires en France métropolitaine et 17 aires dans les DOM.

L'aire de Paris se détache. Elle concentre un Français sur cinq.

Treize aires comptent plus de 700 000 habitants, dont trois avec une ville-centre* à l'étranger :

- ◆ Lyon,
- ◆ Marseille-Aix-en-Provence,
- ◆ Lille,
- ◆ Toulouse,
- ◆ Bordeaux,
- ◆ Genève-Annemasse*,
- ◆ Nantes,
- ◆ Luxembourg*,
- ◆ Strasbourg,
- ◆ Sarrebruck*,
- ◆ Montpellier,
- ◆ Rennes,
- ◆ et Grenoble.

Par ailleurs, 47 aires ont entre 200 000 et 700 000 habitants ; 126 aires entre 50 000 et 200 000 habitants ; et 512 aires ont moins de 50 000 habitants.

Selon l'Insee, 93% de la population vit dans une aire d'attraction.

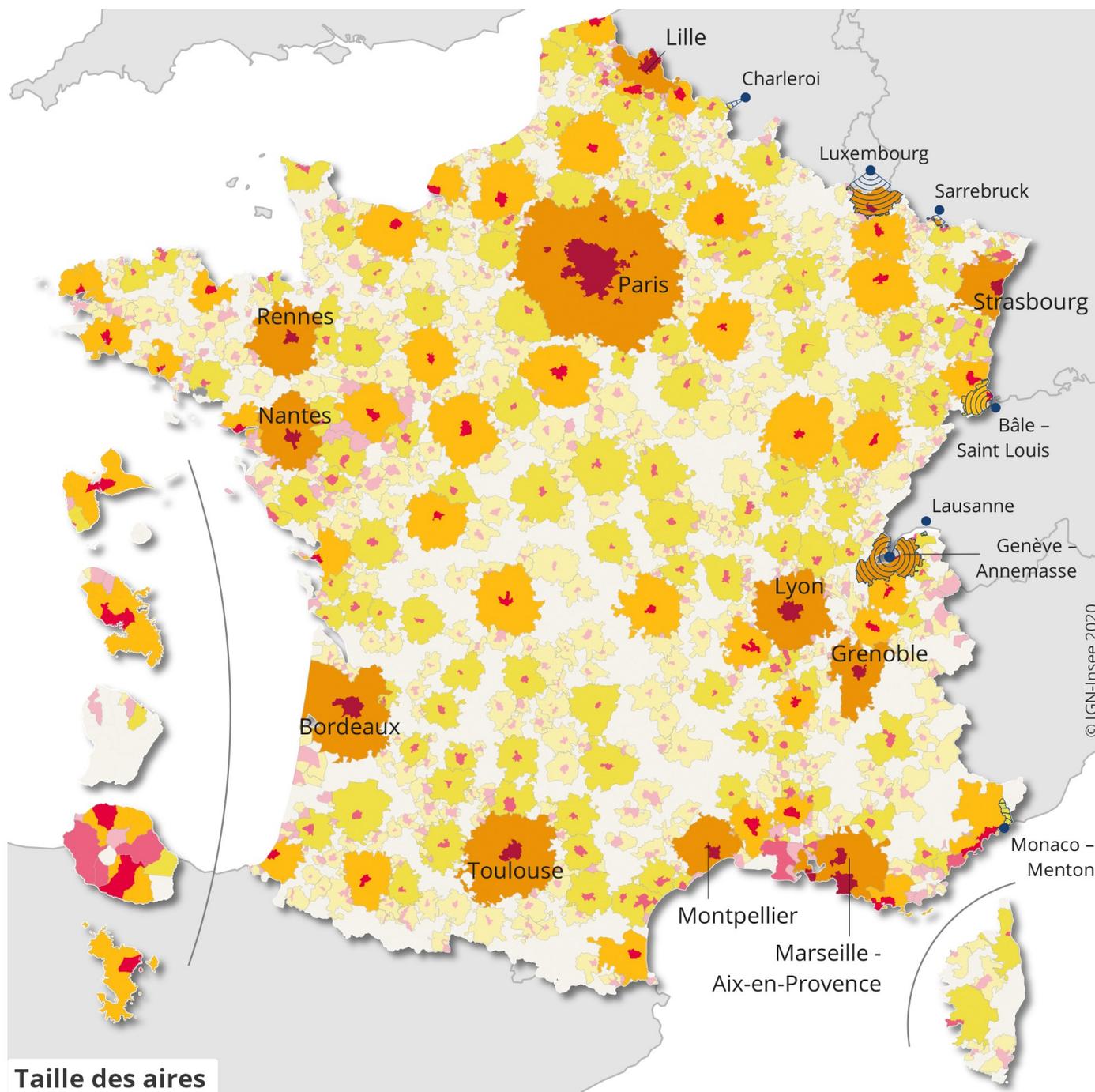
Plus précisément, 51% des habitants vivent dans les pôles (dont 28% dans les communes-centres et 23% dans les autres communes constituant les pôles) et 43% dans les couronnes.

Les communes hors attraction des villes regroupent 7% de la population, mais on ne peut pas les qualifier de rurales pour autant.

Le poids de la commune-centre est proportionnellement plus important dans les aires les plus petites.

Au sein des aires, la répartition de la population entre les pôles et les couronnes varie selon la taille de l'aire. Le poids de la couronne est ainsi plus faible dans les grandes aires que dans celles de 50 000 à 200 000 habitants, où il représente près de 60% de la population.

Aires d'attraction des villes selon le nombre d'habitants (RP 2017) - Insee 2020



Taille des aires

700 000 habitants ou plus

■ Pôle

■ Couronne

200 000 à moins de 700 000 hab.

■ Pôle

■ Couronne

50 000 à moins de 200 000 hab.

■ Pôle

■ Couronne

Moins de 50 000 habitants

■ Pôle

■ Couronne

□ Hors attraction des villes

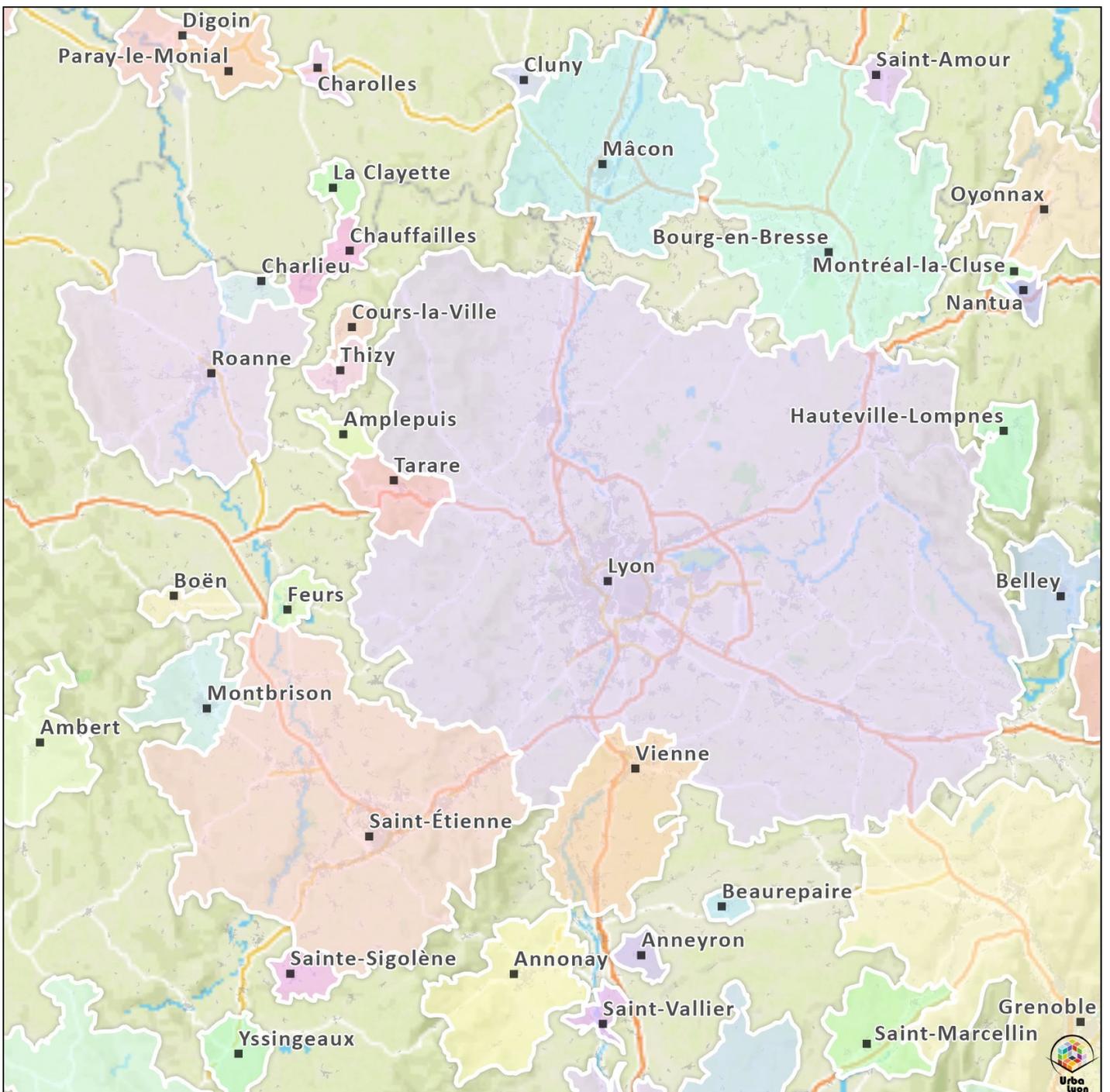


Attraction des pôles étrangers

Source : Carte Insee; RP 2017

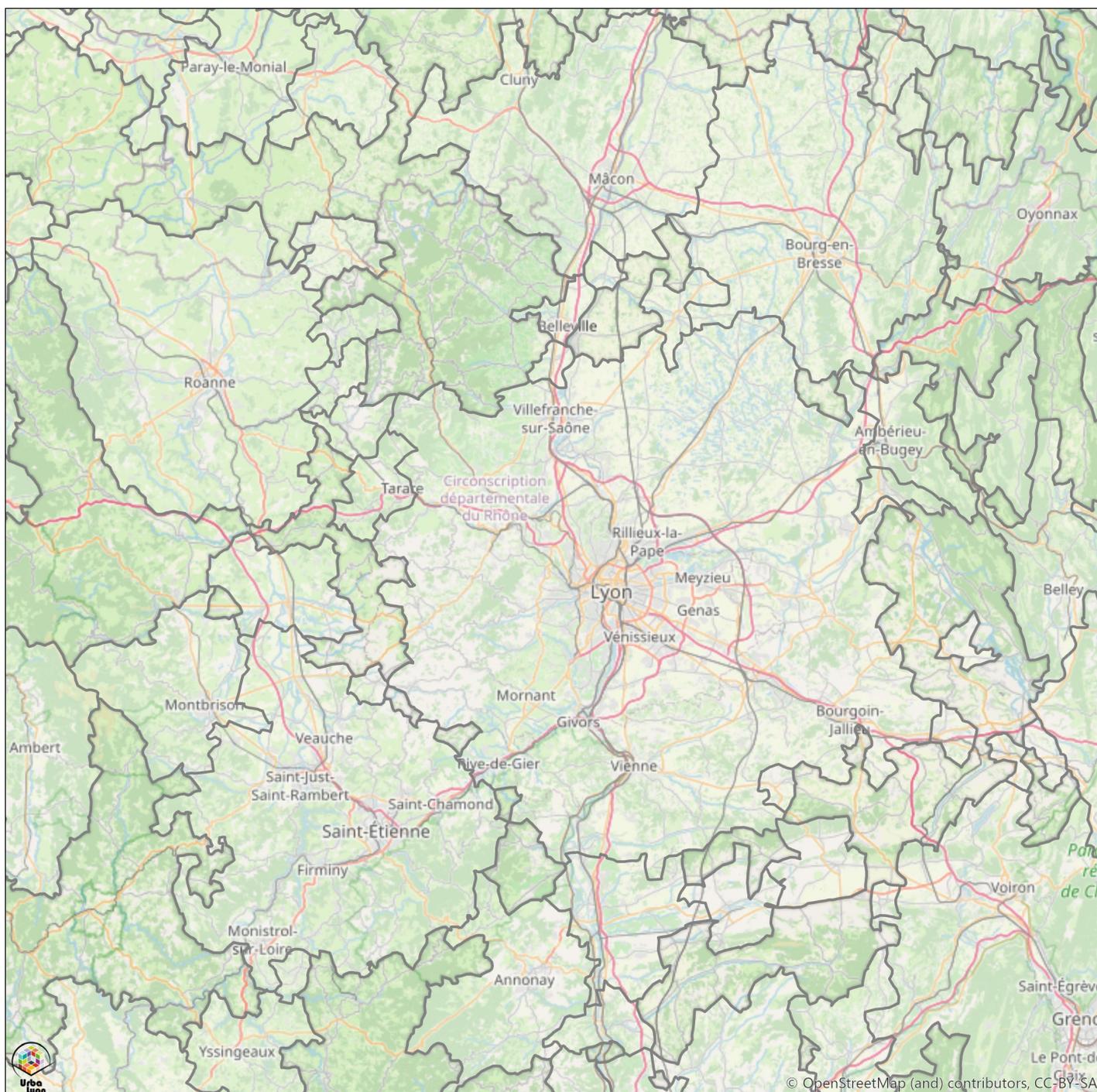
Annexes cartographiques

Les aires urbaines - Insee 2010



Source : Insee

Aide au positionnement des aires d'attraction des villes de 2020 avec les principaux réseaux de communication



Source : Insee , OpenStreetMap



Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon - Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Patrick Brun** 04 81 92 43 26 p.brun@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme